

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SIRAH SUR L'ARNON

Séance du Comité Syndical du 29 juillet 2026

REFERENCE : 2026-011

Date de convocation : 17 juillet 2026

Délégués en exercice : 41

Nombre de membres présents : 27 décomposé en 25 représentants + 3 (sans possibilités de votes)

Votants : 30 (25 présents + 5 pouvoirs)

En l'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juillet à dix-huit heures et quinze minutes, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués par Emmeline LORY, Présidente, se sont réunis à la Salle communale de la commune de REZAY 18170, sous la présidence de Madame LORY Emmeline, Présidente.

Membres présents : HERAULT Gilles (Ardenais, délégué), CARION Eric (Ardenais, suppléant), JACQUIN SALOMON Maryse (Chambon, déléguée), CHABENAT DUMAS Alexandre (Chambon, suppléant), PERROT Victor (Châteaumeillant, 2^{ème} Vice Président), LEBRERO Roger (Chezal-Benoît, délégué), FRAULAUD Jacques (Culan, délégué), GAILLARD Daniel (La Celle Condé), PINEAU Christelle (Lignerolles, suppléante représentante), LORY Emmeline (Lignières, Présidente), SOUPIZON Jean-Louis (Maisonnais, délégué), RIVET Michelle (Marçais, déléguée), WOZNIAC Frédéric (Montlouis, délégué), AUPETIT François-Xavier (Morlac, délégué), CHAGNON Bruno (Reigny, 1^{er} Vice-Président), ALADENISE Pascal (Rezay, délégué), POUPAT Frédéric (Saint Baudel, délégué), BOURLIAUD Geoffrey (Saint Baudel, suppléant), ALADENISE Franck (Saint Christophe en Boucherie, suppléant représentant), THOMAS François (Saint Jeanvrin, délégué), JOUHANNEAU Emmanuel (Saint Hilaire en Lignières, suppléant représentant), BARRET Nicolas (St Maur, délégué), BRENNER Alain (Saint Pierre les Bois, délégué), DURAND Gérard (Saint Saturnin, délégué), BRAUTIGAM Margot (TOUCHAY, déléguée), WOZNIAC Angélique (Villecelin, déléguée), GIRAUD Jean (CDC Berry Grand Sud, délégué), CHAMPAGNE Dominique (CDC Arnon Boischaut Cher, délégué).

Membres Absents : MARIE Philippe (Beddes, délégué), BISSON Patrick (Ineuil, délégué), MORCELY Bertrand (Loye sur Arnon, délégué), MEDAR Jean-Michel (Néret, délégué), ALABERGÈRE Frédéric (Préveranges, délégué), AMIZET Jean-Pierre (Saint Christophe le Chaudry, délégué), BEDU Eric (Venesmes, délégué), CLEMET Fabien (Vesdun, délégué), CHARASSON Patrick (CDC La Châtre Ste Sévère, délégué), RIOTE Emmanuel (CDC Cœur de France, délégué).

Membres excusés : DESIRE Guillaume (Ids St Roch, délégué), BREUZE Corinne (Le Chatelet, déléguée), BERIGAUD Véronique (Saint Jeanvrin, suppléante), LERUDE Florence (Sidailles, déléguée), GODDEN Sarah (Urciers, déléguée), COUTURIER Pascal (Vicq Exempt, délégué), PALLAS Jacques (CDC Pays d'Issoudun, délégué).

Membres votants : : HERAULT Gilles (Ardenais, délégué), JACQUIN SALOMON Maryse (Chambon, déléguée), PERROT Victor (Châteaumeillant, 2^{ème} Vice Président), LEBRERO Roger (Chezal-Benoît, délégué), FRAULAUD Jacques (Culan, délégué), GAILLARD Daniel (La Celle Condé), PINEAU Christelle (Lignerolles, suppléante représentante), LORY Emmeline (Lignières, Présidente), SOUPIZON Jean-Louis (Maisonnais, délégué), RIVET Michelle (Marçais, déléguée), WOZNIAC Frédéric (Montlouis, délégué), AUPETIT François-Xavier (Morlac, délégué), CHAGNON Bruno (Reigny, 1^{er} Vice-Président), ALADENISE Pascal (Rezay, délégué), POUPAT Frédéric (Saint Baudel, délégué), ALADENISE Franck (Saint Christophe en Boucherie, suppléant représentant), THOMAS François (Saint Jeanvrin, délégué), JOUHANNEAU Emmanuel (Saint Hilaire en Lignières, suppléant représentant), BARRET Nicolas (St Maur, délégué), BRENNER Alain (Saint Pierre les Bois, délégué), DURAND Gérard (Saint Saturnin, délégué), BRAUTIGAM Margot (TOUCHAY, déléguée), WOZNIAC Angélique (Villecelin, déléguée), GIRAUD Jean (CDC Berry Grand Sud, délégué), CHAMPAGNE Dominique (CDC Arnon Boischaut Cher, délégué).

Pouvoirs : DESIRE GUILLAUME (Ids St Roch) à RONDIER Thomas (Saint Hilaire en Lignières représenté par son suppléant JOUHANNEAU Emmanuel), BREUZE Corinne (LE Chatelet, déléguée) à CHAGNON Bruno (Reigny, 1^{er} Vice-Président), GODDEN Sarah (Urciers, déléguée) à PINEAU Christelle (Lignerolles, suppléante représentante), COUTURIER Pascal (Vicq Exempt, délégué) à PERROT Victor (Châteaumeillant, 2^{ème} Vice Président), PALLAS Jacques (CDC Pays d'Issoudun, délégué) à LEBRERO Roger (Chezal-Benoît, délégué)

Secrétaire de séance : Angélique WOZNIAC

Délibération Sur les Appels à contributions des Communautés de Communes Membres exercice 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5212-19 à L.5212-22 relatifs aux syndicats de communes (ou, le cas échéant, les articles L.5711-1 et suivants si le SIRAH est un syndicat mixte) ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L.211-7 relatif aux missions de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIRAH) sur l'Arnon, notamment les articles relatifs à la participation financière des membres et aux modalités de répartition des dépenses syndicales ;

Considérant que les Communautés de communes membres ont transféré au SIRAH sur l'Arnon l'exercice de tout ou partie de la compétence GEMAPI conformément à leurs délibérations respectives et aux statuts du syndicat ;

Considérant que, pour assurer l'exercice des compétences qui lui sont transférées, le syndicat doit disposer des ressources nécessaires au financement de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que, conformément aux statuts du syndicat, les dépenses restant à la charge des membres (après subventions) sont réparties entre les établissements publics de coopération intercommunale selon les modalités prévues par lesdits statuts ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical d'arrêter annuellement le montant des contributions appelées auprès de chacun de ses membres afin d'assurer l'équilibre du budget syndical.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité Absolue :

27 voix pour, 1 contre, 2 Abstentions.

- **D'ARRETER** au titre de l'exercice 2026, les contributions statutaires des établissements publics de coopération intercommunale membres conformément au tableau annexé à la présente délibération.

- **DE FIXER** que les contributions soient déterminées conformément aux dispositions des statuts du syndicat, selon la clé de répartition statutaire en vigueur.

- **D'AUTORISER** la Présidente à procéder à l'émission des titres de recettes correspondant aux contributions appelées auprès de chacun des établissements publics de coopération intercommunale membres.

- **D'AUTORISER** la diffusion de cette délibération aux Communautés de Communes membres pour en assurer son exécution.

- **DE CHARGER** la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

REDEVANCE FINALE

	Année 2026	Pourcentage de la redevance totale
Berry grand sud	78 497,12 €	71%
Arnon Bolschaut Cher	18 319,57 €	17%
Jays d'Issoudun	4 428,85 €	4%
Cœur de France	2 429,19 €	2%
La Châtre - Ste-Sévère	6 325,28 €	6%
TOTAL	110 000,00 €	

Déposé
à la sous-Préfecture

À Chateameillant, le 03 août 2026

Pour extrait conforme

le: 06 AOÛT 2026

Le Secrétaire,

WOZNIAK Angélique



La Présidente,

LORY Emmeline

